



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 13 juin à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,
M. Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieus,
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs le directeur général et secrétaire-trésorier, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Est absente la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 12-06-13-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 15.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 12-06-13-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour avec les modifications suivantes : le point 5.1.4. est retiré, le point 6.1. est reporté à la séance du comité administratif d'août, le point 15. sera discuté avant le point 3. et le point 16.6. est reporté à la séance du conseil de juin, donc tous les points seront décalés en conséquence.

Proposition adoptée.

3. CULTURE

3.1. MISSION À CÉRET ET AGENDA 21 À BARCELONE : RETOUR

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité sur la politique culturelle, fait un bref retour sur la mission préliminaire à Céret qui s'est déroulée du 26 mai au 3 juin dernier, à laquelle ont participé messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC et Nicolas Roy, directeur général du CLD de l'Ouest-de-l'Île ainsi que mesdames Nadine Maltais, agente de développement culturel et social, Madeleine Turgeon, artiste-peintre mosaïste et présidente du regroupement artistique « Autour de nous » ainsi qu'elle-même.

Madame Géraldine T. Quesnel souligne aux membres qu'il était essentiel d'effectuer cette mission préliminaire afin de s'assurer de faire un maillage adéquat dans le but d'une future demande commune dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Mesdames Nadine Maltais et Madeleine Turgeon ont rappelé les objectifs de la mission préliminaire et ont exposé les réflexions des participants. Elles présentent également les grands principes entourant l'Agenda 21 de la culture du Québec ainsi que les différentes rencontres effectuées dans le cadre de cette mission préliminaire. Elles concluent en présentant des actions à envisager à court ou à moyen terme pour le développement de la culture au sein de la MRC et confirment que la délégation de Céret est attendue en septembre prochain dans Vaudreuil-Soulanges afin de conclure la demande commune dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un bref suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2012 : ADOPTION

CA 12-06-13-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 12-06-13-04

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** la liste MRC 12-06-13.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-06-13, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

6.1.2. ACHATS

6.1.2.1. MONITEURS POUR LA SALLE DU CONSEIL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les présentateurs et certains membres du conseil ne voient pas adéquatement l'information projetée sur l'écran actuel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CA 12-06-13-05

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'affecter** un montant de cinq-mille-six-cents dollars (5 600 \$) au poste budgétaire 02 19000 700 provenant du surplus accumulé non réservé pour l'achat de deux (2) moniteurs 47 pouces DEL.

Proposition adoptée.

6.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

6.1.3.1. SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE VAL-JEAN

Le directeur général mentionne que, bien que le projet réponde aux critères admissibles, les sommes ne sont pas prévues au budget. Il est donc recommandé de ne pas accorder de commandite.

6.1.3.2. FESTIVAL DE CAPOEIRA ET DE FOLKLORES BRÉSILIENS DE VAUDREUIL-SOULANGES

CA 12-06-13-06

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de contribuer** à la demande de commandite de l'organisme *Centro Cultural Capoeira Baiana CCCB – Vaudreuil-Soulanges* pour le Festival de capoeira et de folklores brésiliens de Vaudreuil-Soulanges pour un montant de cinq-cents dollars (500 \$) à même le poste budgétaire 02 70100 970.

Proposition adoptée.

6.1.4. AUTORISATION DE RACHAT DE FIBRES

Ce point est retiré.

6.2. GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1. AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTES

6.2.1.1. CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la subvention octroyée au Conseil des Arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges pour un montant de vingt-huit-mille-trois-cent-vingt dollars (28 320 \$);

CONSIDÉRANT l'acceptation des comptes rendus du comité sur la politique culturelle du 15 février et du 17 avril 2012 par les résolutions numéro 12-03-28-20 et 12-04-25-06;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles aux postes 02 70100 970 et 02 70200 447;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général de la MRC à signer l'entente avec le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6.2.1.2. CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE

CONSIDÉRANT le projet de traitement et d'analyse de diffusion des archives historiques des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un montant de dix-mille dollars (10 000 \$);

CONSIDÉRANT l'acceptation du compte rendu du comité sur la politique culturelle du 15 février 2012 par la résolution numéro 12-03-28-20;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles au poste
02 70200 447;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général de la MRC à signer l'entente avec le Centre d'histoire La Presqu'île.

Proposition adoptée.

6.2.1.3. MAISON TRESTLER

CONSIDÉRANT le projet d'étude de positionnement stratégique pour la Maison Trestler pour un montant de quinze-mille dollars (15 000 \$);

CONSIDÉRANT l'acceptation du compte rendu du comité sur la politique culturelle du 17 avril 2012 par la résolution numéro 12-04-25-06;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles au poste
02 70200 447;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général de la MRC à signer l'entente avec la Fondation de la Maison Trestler.

Proposition adoptée.

**6.2.2. LETTRE D'INTENTION POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE
BASE DE DONNÉES DE COURS D'EAU PAR LA FIRME GÉOMONT :
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'intention de la firme Géomont de compléter un projet de création d'une base de données de cours d'eau pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des données complètes et récentes pour divers projets régionaux et locaux;

CONSIDÉRANT la participation financière de la Conférence régionale des élus (CRÉ) qui permet de diminuer les coûts de cinquante pour cent (50%);

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'élève à quatre-mille-cinq-cents dollars (4 500 \$);

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-10

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** le directeur général à signer une lettre d'intention pour le projet de création d'une base de données de cours d'eau réalisé par la firme Géomont et **d'affecter** le montant relatif à la participation financière au surplus accumulé non réservé.

Proposition adoptée.

6.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.



7. COMMUNICATIONS

7.1. PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MRC

Ce point est reporté à la séance du mois d'août.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1. POSTE DE COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : PERMANENCE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une commis;

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste de commis en date du 7 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la date du dépôt des candidatures a été fixée au 11 mai 2012 et qu'une seule candidature a été reçue;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate interne dans un poste similaire à la cour municipale régionale depuis le 28 septembre 2010;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 17 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 141 pour cent pour cent (100 %);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'embaucher** madame Geneviève Côté à titre de commis à la cour municipale régionale pour une durée indéterminée, à temps plein, 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 3 de la convention collective à compter du 14 mai 2012.

Proposition adoptée.

8.2. POSTE DE COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : OCTROI DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale d'un site extranet à l'usage des juges, procureurs et certains intervenants;

CONSIDÉRANT les besoins d'une ressource pour l'intégration des données au site extranet;

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet par le conseil en date du 25 avril 2012, résolution numéro 12-04-25-04;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués pendant la période estivale (juin à septembre 2012);

CONSIDÉRANT l'expérience et la flexibilité d'horaire de la candidate;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 17 mai dernier;

CA 12-06-13-11



CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-05-09-07 du comité administratif du 9 mai dernier à l'effet que les sommes soient prises à même les frais de la cour;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Geneviève Bisson, à titre de commis à la cour municipale régionale, pour la période du mois de juin au mois de septembre 2012, totalisant 150 heures selon un horaire flexible en fonction des besoins du service, avec un maximum de 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.

POSTE DE COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : OCTROI DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT QU'une employée de la cour municipale régionale sera en congé de maternité du 31 août 2012 au 2 septembre 2013;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT QUE l'employée travaille à titre de commis à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges depuis le 1^{er} juin 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 17 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 12000 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à madame Joanne Legault, à titre de commis à la cour municipale régionale, soit du 4 juin 2012 au 7 juin 2013 ou à la date de retour de l'employée en congé de maternité, 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1, de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.

8.3. POSTE DE TECHNICIENNE EN GESTION DOCUMENTAIRE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la démission de la technicienne en gestion documentaire en date du 18 mai 2012;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2012;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate dans le domaine de la gestion documentaire dans les milieux municipal et gouvernemental;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

- 02 12000 141 pour 50%;
- 02 13000 141 pour 50%;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-14

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'embaucher** madame Hélène Thibault à titre de technicienne en gestion documentaire pour une durée indéterminée, à temps plein, 35 heures par semaine, selon la classe 5, échelon 9 de la convention collective à compter du 7 juin 2012.

Proposition adoptée.

8.4. POSTE DE TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT la création du poste de technicien en géomatique;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en mars 2012;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate dans le domaine de la géomatique;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 69000 141 pour 100%;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-15

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'embaucher** madame Caroline Houle à titre de technicienne en géomatique pour une durée indéterminée, à temps plein, 35 heures par semaine, selon la classe 4, échelon 6 de la convention collective à compter du 28 mai 2012.

Proposition adoptée.

8.5. POSTES POUR ÉTUDIANTS D'INSPECTEUR AU FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL : OCTROI DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT le nombre de carrières et sablières sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité « Fonds de voirie régional » et du comité des ressources humaines pour l'embauche d'étudiants;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste sur le site d'Emploi-Québec (section jeunesse-emploi);

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été effectué par la perceptrice au fonds de voirie régional;

CONSIDÉRANT la recommandation de la perceptrice au fonds de voirie régional et de la technicienne en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 32000 141;

POUR CES MOTIFS,



CA 12-06-13-16

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à durée déterminée à messieurs Nicolas Courcelles et Vincent Carlier, tous deux à titre d'inspecteur au fonds de voirie régional, pour la période du 29 mai 2012 au 31 août 2012, pour un maximum de 30 heures par semaine, au taux horaire de 10,90 \$, selon le statut d'étudiant de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint pour signer les contrats.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1. PREMIER FORUM RÉGIONAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : RETOUR

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité de sécurité publique, fait un retour sur le premier Forum régional sur la sécurité publique tenu le 31 mai dernier à L'Île-Perrot. Les commentaires des participants ont été très favorables. Ce fut un succès.

9.2. SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1. PLAN D'ACTION ANNÉE 1 : TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS

Monsieur Réal Boisvert, président du comité de sécurité incendie, informe les membres sur la tournée des municipalités pour les actions de l'an 1.

9.2.2. PLAN D'ACTION ANNÉE 2 : TERMINÉ AU 1^{ER} JUIN 2012

Monsieur Réal Boisvert, président du comité de sécurité incendie, informe les membres que l'an 2 se terminait le 1^{er} juin 2012. Il mentionne que la MRC va envoyer aux municipalités le bilan annuel de l'an 2 à être complété au 30 septembre prochain et que le conseiller en sécurité incendie va rencontrer chaque service incendie au cours de la période estivale.

9.2.3. FORUM SUR L'AVENIR DE LA SÉCURITÉ INCENDIE LES 12 ET 13 JUIN 2012 : RETOUR

Monsieur Réal Boisvert, président du comité de sécurité incendie, fait un retour sur le Forum sur l'avenir de la sécurité incendie qui a eu lieu les 12 et 13 juin derniers.

9.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

10.1. PROCUREUR ET PROCUREUR SUBSTITUT : NOMINATION

CONSIDÉRANT le projet d'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution CA 10-07-20-02 demandant au directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M^e Nancy Lecompte à titre de procureur et M^e Stéphanie Labelle à titre de procureur suppléant, suivant l'article 2.3 de cette entente;

CONSIDÉRANT l'addenda au contrat sur le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale avec la firme Aumais, Chartrand, avocats;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CA 12-06-13-17

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu de **demander** au directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M^e Stéphanie Labelle à titre de procureur et M^e Nicolas Métivier à titre de procureur suppléant, suivant l'article 2.3 de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de **révoquer** M^e Nancy Lecompte à titre de procureur.

Proposition adoptée.

11. ENVIRONNEMENT

11.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

**12.1.2. TERRAINS DEMANDÉS AUX MUNICIPALITÉS À TITRE GRATUIT
PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE**

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la population sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la position stratégique de la MRC comme porte d'entrée du Corridor de commerce Québec-Ontario et les nombreux projets majeurs en cours sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, notamment l'autoroute 30, l'hôpital régional du CSSS, le Complexe intermodal du Canadien Pacifique, l'augmentation de la population se poursuivra;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec prévoient 186 000 habitants en 2031 (la population était de 137 618 habitants en décembre 2011);

CONSIDÉRANT les besoins immédiats et futurs pour de nouveaux établissements des deux commissions scolaires desservant le territoire de la MRC, soient Lester B. Pearson et des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne finance plus le coût des terrains nécessaires à la construction de nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande que le financement du terrain soit assumé par la municipalité où sera localisée la nouvelle école;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le principal élément qui cause d'une part des délais considérables pour la construction des écoles et qui, d'autre part, provoque des dysfonctions urbaines majeures vient du non-financement pour le coût d'acquisition du terrain par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE l'argumentaire au soutien de la décision du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datant de 1995, de ne pas financer le coût pour l'acquisition d'un terrain est qu'il considère « normal que la municipalité s'implique financièrement pour favoriser cette amélioration de services pour ses citoyens »;

CONSIDÉRANT QUE l'argumentaire au soutien de la décision du ministère de ne pas financer le coût pour l'acquisition d'un terrain s'appuie d'une part sur le déni d'une compétence entièrement de niveau provincial, soit l'éducation, et d'autre part, sur des éléments non fondés;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables de Vaudreuil-Soulanges paient des impôts pour l'éducation, des taxes municipales pour les services municipaux et des taxes scolaires pour les services éducatifs;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comprend 23 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est délimité par le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais et la province de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QUE les particularités du découpage territorial des municipalités de Vaudreuil-Soulanges font en sorte que la clientèle d'une école de niveau primaire provient de plus d'une municipalité, principalement pour la clientèle anglophone;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ne peut exiger d'un promoteur la cession d'un terrain pour l'implantation d'une école, les projets de développement domiciliaire dans Vaudreuil-Soulanges ayant une dimension beaucoup plus petite que le territoire desservant la clientèle d'une école, même du niveau primaire;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle d'une école ne dessert pas un seul projet de développement domiciliaire et que cette clientèle ne vient pas d'une seule municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1559 étudiants de la Commission scolaire Lester B. Pearson, dont 50 du préscolaire, 341 du primaire et 1168 du secondaire doivent traverser les ponts pour se rendre sur l'île de Montréal afin d'avoir accès à une école;

CONSIDÉRANT QUE le financement des terrains pour la construction des écoles par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en conformité avec la loi, réglerait tant le problème de délais que de localisation;

CONSIDÉRANT QUE les autres ministères et organismes gouvernementaux financent le coût des terrains pour l'implantation de leur bâtiment;

CONSIDÉRANT le rapport du comité régional d'aménagement du 29 juin 2011 et de son adoption par le conseil du 24 août 2011 relatif au non-financement du coût des terrains pour la construction de nouvelles écoles par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT la rencontre entre les représentants de la MRC et des commissions scolaires de Lester B. Pearson et des Trois-Lacs le 18 avril 2012 relative à la problématique du financement du coût du terrain pour la construction de nouvelles écoles;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-18

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de demander** à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, de réviser la position de son ministère aux fins de financer l'acquisition des terrains pour la construction des écoles, et ce, dans le respect des niveaux de compétence et des pouvoirs de taxation des gouvernements provinciaux et municipaux;

que le gouvernement **apporte** les modifications nécessaires à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux fins de ne pas assujettir les modifications au règlement de zonage permettant l'implantation d'une école primaire aux règles d'approbation référendaire;

que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport **prévoit** des directives relatives à la densité d'occupation par rapport à la densité du secteur d'implantation dans le cadre de la construction de nouvelles écoles;

que copie de la présente résolution **soit** transmise aux députés de Soulanges et Vaudreuil, madame Lucie Charlebois et monsieur Yvon Marcoux, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux commissions scolaires Lester B. Pearson et des Trois-Lacs, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Proposition adoptée.

13. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

14. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

14.1. STRATÉGIES D'OCCUPATION DU TERRITOIRE

14.1.1. PROPOSITION POUR LA FORMATION D'UN COMITÉ SUR LES STRATÉGIES D'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le processus d'élaboration du Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA);

CONSIDÉRANT QUE le PIDA comprend l'élaboration de stratégies d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de stratégies d'occupation du territoire implique la mise en place d'un comité de travail;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-19

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de recommander** au conseil de former le comité sur les stratégies d'occupation du territoire.

Mandat :

Le comité a comme principal mandat d'élaborer les différents scénarios de stratégies d'occupation du territoire.

Composition :

Les membres du comité sont :

- M. Robert Sauvé, président du comité, préfet de la MRC et maire de la ville de Coteau-du-Lac;
- Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
- Mme Géraldine T. Quesnel, mairesse de la municipalité des Cèdres;
- M. Normand Ménard, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
- Mme Patricia Domingos, mairesse de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;
- M. Julien Turcotte, directeur général, Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD);
- M. Philippe Roy, conseiller en développement rural, Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges (CLD);
- À venir, un membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA);
- M. Guy-Lin Beaudoin, directeur général, MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Mme Annie Lévesque, directrice des Services de l'aménagement du territoire et de l'environnement, MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les membres du comité peuvent inviter à participer à leurs discussions toute personne pouvant faire avancer les problématiques ou les scénarios retenus par le comité.

Secrétaire :

M. Raymond Malo agit à titre de secrétaire du comité.

Proposition adoptée.

14.1.2. OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le Plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA);

CONSIDÉRANT QUE le (PIDA) comprend la réalisation des scénarios de stratégies d'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Michel Guenet, Ph. D., professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, en date du 5 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61002 419;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu d'**octroyer** un contrat à monsieur Michel Guenet pour la recherche, la préparation des ateliers de travail et des documents inhérents à la réalisation des stratégies d'occupation du territoire pour un montant de dix-neuf-mille-deux-cent-cinquante dollars (19 250 \$) avant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

14.2. CONSULTATION PUBLIQUE

14.2.1. PRÉSENTATION SUR LES TACTIQUES DE COMMUNICATION

14.2.2. OCTROI DE CONTRAT

Les points 14.2., 14.2.1. et 14.2.2. sont reportés à la séance du conseil de juin.

15. DÉVELOPPEMENT

15.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

15.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

CA 12-06-13-20



16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. COLLOQUE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

CA 12-06-13-21

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **de nommer** messieurs Jean Lalonde et Guy-Lin Beaudoin à titre de représentants de la MRC pour le colloque du Consulat général de France et de payer tous les frais afférents.

Proposition adoptée.

16.2. DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) POUR LA MODIFICATION DES PARAMÈTRES DU PROGRAMME RÉNOVILLAGE ET DU PROGRAMME DE RÉNOVATIONS D'URGENCE (PRU) : DEMANDE D'APPUI

CA 12-06-13-22

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc-André Léger** et résolu **d'appuyer** la MRC de Témiscouata qui demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) d'assouplir les critères d'admissibilité au programme RénoVillage et au programme de rénovations urgentes (PRU) afin de permettre à un plus grand nombre de propriétaires d'en bénéficier et de présenter une nouvelle demande au même programme après un délai compatible avec les besoins des bâtiments de la clientèle visée.

Proposition adoptée.

16.3. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC : NOMINATION

CONSIDÉRANT la demande du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour participer à la Table de concertation régionale;

CONSIDÉRANT QUE madame Alexandra Lemieux possède une maîtrise en patrimoine;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-06-13-23

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de nommer** madame Alexandra Lemieux à titre de représentante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la Table de concertation régionale du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Proposition adoptée.

16.4. CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES (COBAVER V-S) : AVIS D'ÉLECTION

CA 12-06-13-24

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que** les municipalités suivantes siègent sur le comité du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges pour une période de deux (2) ans :

- Municipalité de Saint-Polycarpe;
- Municipalité de Rivière-Beaudette;
- Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

16.5. EXONÉRATION D'IMPÔTS POUR LES POMPIERS À TEMPS PARTIEL : DEMANDE D'APPUI

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

16.6. CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT : RETOUR

Ce point est reporté à la séance du conseil de juin.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée par les citoyens.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 12-06-13-25

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que la séance soit levée à 16 h 2.**

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier